

Pierre Sélection

Bulletin trimestriel d'information 14-02 du 2^{ème} trimestre 2014 Valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

LE TRIMESTRE EN BREF

▶ Acompte sur dividende :

3,90€ par part

Dernier prix d'exécution de la part :

325€

▶ Taux d'occupation financier (TOF) :

90,04%

▶ Nombre d'immeubles :

113

▶ Loyers facturés :

2,3м€

▶ 1 entrée, 3 congés

4822 associés

ACQUISITIONS / CESSION

Il n'y a pas eu de cession au cours du trimestre. 5 acquisitions ont eu lieu pour un montant de 10 M€.

L'ACTIF DU TRIMESTRE



■ 12, avenue Montaigne - 75008 Paris 43 m² (en indivision) loués à une enseigne de luxe.

> ACTUALITÉS DE VOTRE SOCIÉTÉ

AUGMENTATION DU CAPITAL

Depuis la réouverture de son capital le 8 avril 2014, les souscriptions ont représenté 27,6 M€. Le capital au 30 juin 2014 est composé de 586010 parts de 153€ nominal. Rappel :

- Période de souscription : du 8 avril 2014 au 31 juillet 2014.
- Émission de 109 589 parts de 153€ nominal, soit une augmentation de 16 767 117€ nominal.
- Minimum d'une première souscription : 10 parts.
- Jouissance des parts : le 1^{er} jour du quatrième mois suivant le mois de souscription (soit par exemple le 1^{er} août 2014 pour des parts souscrites en avril 2014).
- **Prix de souscription de la part**: 365€, dont 153€ nominal et 212€ de prime d'émission (dont commission de souscription représentant 39,11€ TTC par part prélevé sur le prix de chaque part souscrite).

LES INVESTISSEMENTS

Suite à l'acquisition de 3 commerces pour un montant de 9 M€ au premier trimestre, la SCPI a fait l'acquisition de 5 locaux situés à Morangis, Le Mans, Lille, Lyon et Paris, pour un montant de 10 M€.

PRÉCISION SUR LE TAUX D'OCCUPATION

Suite à des relocations d'ores et déjà réalisées, mais qui prendront effet au 2 juillet 2014, le taux devrait avoisiner 92% le trimestre prochain.

DE POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Toutes les résolutions ont été approuvées à une large majorité par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin.

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé 5 membres du conseil de surveillance de votre SCPI, qui se compose comme suit : Claude-Arnold Boccara, Christian Bouthie, Andréa Brignone, François Gugenheim, Emmanuel Jung, Hubert Martinier, Pierre Mourier, Jean-Paul Papin, Yves Pernot, Marie-Madeleine Toinet, Patrick Wasse et Axa France Vie.

DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu est effectué sur les produits de placement à revenu fixe avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi : un revenu fiscal de référence inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de vos intérêts au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette règle s'applique aux intérêts des produits financiers de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvement sociaux.

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site www.reim.bnpparibas.fr, onglet «télécharger la documentation» ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 3).

Les associés concernés, pour 2015, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2014 à l'adresse suivante :

BNP Paribas REIM France/Direction clients

167 quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy les Moulineaux Cedex

DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

Date de paiement : 25 juillet 2014	Pleine jouissance
Acompte 2ème trimestre 2014 en euros/part	3,90€/part
Dont revenus de capitaux mobiliers	-
Prélèvements sociaux (15,5 %)	-
Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR* et prélèvement sociaux (39,5 %)	-

^{*} Sauf cas de dispense justifié

Prévision de distribution 2014 :

entre **15,30€/part** et **15,70€/part**

2T 3,90€ /part

3,90€ /part

2014

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

▶ 1 entrée

Total des loyers des entrées :

es:

▶ 3 congés

Total des loyers des congés :

90 K€

Nombre de parts :

Nombre d'associés

▶ Valeur vénale

133,97 м€

510398

4194

Commerces 33,42% *en % des valeurs vénales au 31/12/2013 corrigées des acquisitions et des

cessions (y compris les immeubles de la SCPI absorbée Sélection Boutiques).

Région

RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 30/06/2014*

Entrepôts

> LE MARCHÉ DES PARTS

Transactions réalisées au cours du 2ème trimestre 2014		
Nombre de parts échangées	829	
Prix d'exécution moyen, net vendeur	325,00€/part	
Dernier prix d'exécution (30/06/2014)	325,00€/part	
Dernier prix acquéreur*	356,85€/part	

Ordres en cours au 30 juin 2014	
Nombre de parts à la vente	1549
En% du nombre total de parts	0,26%
Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en% du capital)	-

^{*} Dernier prix d'exécution, augmenté du droit d'enregistrement de 5% et de la commission de cession.

Évolution du prix d'exécution au cours du 2ème trimestre 2014



Nombre de parts échangées au cours du 2ème trimestre 2014



> FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.

Centralisation et horodatage

Contrôle et inscription au carnet d'ordres

Des ordres validés par la société de gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.

Disponible auprès de votre conseiller ou de la société de gestion **01 55 65 20 01** et sur le site www.reim.bnpparibas.fr

À votre conseiller bancaire distributeur ou la société de gestion : 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 - Issy-les-Moulineaux Cedex par courrier avec A/R.

Par la société de aestion

Transfert de propriété

Déclarations au Trésor Public info des donneurs d'ordre

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

5	Confrontation
9	

nombre de parts.

Confrontation des ordres d'achat et de vente et fixation du prix d'exécution permettant l'échange du plus grand

du prix d'éxécution et du nombre de parts échangées

Publication

sur le site www.reim.bnpparibas.fr ou au **01 55 65 20 01** dès le jour de la confrontation

Inscription sur le registre des associés

La SCPI Fixation du prix d'exécution Règles de jouissance Fréquence : Dernier jour ouvré de les ordres doivent être reçus L'acquéreur a la jouissance des parts achetées Pierre Sélection chaque mois à 12h. Prochaines dates et validés au plus tard la veille, au premier jour du mois au cours duquel 31/07 - 29/08 - 30/09 - 31/10 avant midi. la transaction a été réalisée.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

> Visa de l'AMF à la note d'information de Pierre Sélection : SCPI N°14-05 du 28 mars 2014 BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070 00 0031 du 1er juillet 2007 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92 867 Issy-les-Moulineaux cedex Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54 Site web: www.reim.bnpparibas.fr/Messagerie: reim-bnpparibas@bnpparibas.com

^{281,60€/}part * Taux d'occupation financier, determiné selon la méthode ASPIM